

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2025

LUTTER CONTRE LES PANNES D'ASCENSEURS NON PRISES EN CHARGE - (N° 704)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 53

présenté par

Mme Le Meur et M. Pierre Cazeneuve

à l'amendement n° 33 de M. Philippe Brun

ARTICLE PREMIER

À la fin du quatrième alinéa, substituer au mot :

« égal »

les mots :

« qui ne peut excéder ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement propose que l'amende proposée par cet amendement soit transformée en montant maximal de la peine encourue.